

**Landesbibliothek Oldenburg**

**Digitalisierung von Drucken**

**Lettres Angloises, Ou Histoire De Miss Clarisse Harlove**

**Richardson, Samuel**

**A Dresde, 1752**

Lettre CCCLXIII. A Monsieur Morden.

**urn:nbn:de:gbv:45:1-1860**

Pardonnez, Monsieur, des instances si libres à ma qualité d'Exécuteur testamentaire; à mes promesses formelles; au souvenir que je conserve, des dernières volontés d'une personne qui me sera toujours chère & respectable; souvenir fortifié par un article exprès du Testament & par des lettres posthumes. Ardens, comme nous le sommes tous deux, pour l'exécution de ses précieux ordres, souvenons-nous qu'elle nous auroit dispensés plus volontiers de tous les autres, que de celui qui me donne occasion de vous assurer, Monsieur, du parfait dévouement avec lequel je suis, votre, &c.

BELFORD.

---

LETTRE CCCLXIII.

*A Monsieur MORDEN.*

Pour lui être rendue après ma mort.

*Mon cher Cousin.*

Comme l'état de ma santé me fait douter, si je serai en état de recevoir la visite que vous me promettez en arrivant à Londres, je me détermine à faire usage des forces

ces

ees qui me ressent, pour vous remercier, avec les plus tendres sentimens, de toutes les bontés que vous avez eues pour moi depuis mon enfance, & plus particulièrement de celle qui vous fait employer, en ma faveur, votre obligeante médiation. Que le Ciel, Monsieur, vous rende à jamais tout le bien, que vous vous efforcez de me faire obtenir!

Une de mes principales vuës dans cette lettre, est de vous supplier, comme je le fais avec l'ardeur la plus pressante, de ne pas souffrir, lorsque vous apprendrez les circonstances de mon histoire, que votre généreux cœur s'ouvre à des ressentimens *actifs*, & qu'il croye me devoir d'autres mouvemens que ceux de la pitié. Souvenez-vous, mon cher Cousin, que Dieu s'est réservé la vengeance? J'espère que vous n'entreprendrez point d'usurper ses droits: surtout, lorsque rien ne vous oblige de purger ma réputation, depuis que l'Offenseur même s'est volontairement offert à me rendre toute la justice que vous auriez pû lui arracher si j'avois vécu; & lorsque votre vie seroit exposée, dans le risque égal qu'il faudroit courir avec un coupable.

Le Duel, Monsieur, qui le fait mieux que vous? est non-seulement une usurpa-



tion des droits divins, mais une insulte contre la Magistrature & contre les Loix d'un sage Gouvernement. C'est un acte impie. C'est l'entreprise d'arracher une vie qui ne doit pas dépendre du glaive privé; un acte dont la conséquence immédiate est de précipiter dans l'abîme sans fin, une ame toute souillée de ses crimes, & de mettre dans le même danger celle du misérable Vainqueur, puisque de deux hommes qui s'engagent dans un combat mortel, ni l'un ni l'autre n'a dessein d'accorder, à son ennemi, ce hazard de repentir & de confiance à la miséricorde du Ciel, que chacun a la présomption d'espérer pour soi-même.

Gardez-vous donc, Monsieur, je vous en conjure, d'aggraver ma faute par une sanglante entreprise, qui en seroit nécessairement l'effet. En supposant la victoire déclarée pour vous, ne donnez point, à un Malheureux, le mérite de périr par vos mains. Il est à présent le Perfide, l'Ingrat qui m'a trompée; mais la perte de sa vie, & probablement celle de son ame, ne seroit-elle pas une horrible expiation pour un malheur de quelques mois dans lequel il m'a jetée, & qui n'a servi, par la faveur divine, que de voie pour me conduire à des biens éternels? Dans ce cas, Monsieur, où s'ar-  
rête-

rêteroît donc le mal? Qui le vangeroit de vous? & qui vous vangeroit de son vangeur!

Laissez, laissez ma vengeance à son propre cœur; tôt ou tard elle est sûre, & peut-être trop rigoureuse, dans ses remords. Laissez-lui le hazard du repentir. Si le Tout-puissant lui daigne accorder cette faveur, de quel droit la lui refuseriez-vous? Qu'il soit encore le coupable Agresseur. Qu'on ne dise jamais; Clarisse Harlove est vangée par la mort d'un Traître; ou si c'étoit la vôtre dont elle fut devenue l'occasion, ne diroit-on pas que sa faute, au-lieu d'être ensevelie dans son tombeau, s'est perpétuée, s'est aggravée, par un malheur beaucoup plus grand que sa perte?

On a vû souvent, Monsieur, la Victoire du côté des coupables. Je me souviens d'avoir lû qu'un Comte de Shreusbury, sous le Règne de Charles II., ayant entrepris de se vanger du plus grand outrage qu'un homme puisse recevoir d'un autre, trouva la mort, à *Barnéms*, par la main du vil Duc qui l'avoit deshonoré. Croiez-vous que le Ciel pût être accusé d'injustice, quand il arriveroit toujours que l'usurpateur du droit Divin fût puni de sa présomption par l'ennemi qu'il cherche à détruire, & qui, tout criminel qu'on le suppose, se trouve alors dans la nécessité d'une juste défense?

T t 4

Que

